

Benoid CIRCAUD, marchand fermier au XVII^e siècle

de Benoid tailleur d'habits
à Honorable Benoid Circaud, marchand fermier ...

par Christiane Adam-Circaud

(Benoît CIRCAUD le jeune est l'ancêtre de Patrick Martin, sosa 1270)

Préambule

Cette histoire est celle d'un homme qui vivait dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, c'est-à-dire entièrement sous le règne de Louis XIV, à une époque réputée très difficile pour le monde des campagnes. Il a passé sa vie à Saint-Christophe-en-Brionnais (St-Xphe¹), grosse bourgade qui, toujours, actuellement, s'anime de façon spectaculaire le jeudi aux premières heures, pour sa célèbre foire de charolais. Le Brionnais, à cette époque, se trouvait à l'abri des protestations paysannes, loin des opérations militaires, mais supportait le retentissement des guerres par l'augmentation des impôts. Le paysan était accablé de charges.

Dès les premières informations du registre paroissial, on reste intrigué par le personnage de Benoid Circaud : tailleur d'habits lors de son mariage, il se trouvait vingt ans après, à son décès, Honorable Fermier d'une importante Seigneurie. A l'évidence, il avait réussi son parcours, malgré les circonstances. Comment, en ce temps-là, avait-il pu changer de métier, se faire une position et progresser dans l'échelle sociale ? Comment avait-il pu se tirer d'affaire, malgré deux handicaps certains : il n'avait pas d'argent et il était illettré ? A défaut de lettres ou de notes retrouvées, la mise à jour des actes enregistrés, sûrement moins suspects, apporte un témoignage indirect et permet de retracer sa courte carrière, car il est mort à l'âge de quarante-huit ans. Les documents replacés au fur et à mesure dans leur contexte historique aident à pénétrer le monde des anciens, en particulier le monde paysan méconnu parce que silencieux. Rencontrer au hasard d'un contrat le granger, le taillandier, le tisserand, le terraillon et les autres, notables et prêtres, tous témoins au village, permet de forcer le silence. Restituer, dans son époque, l'ancêtre dont on ne connaît pas la personnalité, avec l'entourage garant de ses activités, tenter d'aborder ses rapports sociaux avec la justesse que l'on peut atteindre sans en modifier l'exactitude, donne, en quelque sorte, le sentiment de le réintégrer...

Environnement familial

Benoid Circaud est né et a été baptisé en la paroisse de St Xphe le 19 juin 1645. (Louis XIV avait déjà 7 ans) Ses parents, Antoine et Marguerite Raguénat, s'étaient mariés en 1641, tous deux en secondes noces, et tous deux avaient des enfants du premier lit. En particulier, du côté paternel, un garçon de onze ans, qu'on appela désormais Benoid l'ainé, et deux filles, et, du côté maternel, il y avait une fille

¹ St Xphe : abréviation habituelle de St-Christophe.

Louise Berry, dix ans. Antoine Circaud le père était laboureur, propriétaire de quelques terres au village de Treslu, de la paroisse de St Xphe. Benoid eut un frère, Estienne, de trois ans plus jeune.

Quelques événements, survenus dans sa jeunesse, eurent un retentissement important sur son existence.

En 1656, l'année de ses onze ans, Benoid le jeune se trouva exclu de l'héritage familial par le mariage de Benoid l'ainé son demi-frère paternel et de Louise, sa demi-sœur maternelle. Le contrat de mariage instaurait association-communauté et donation entre les parents d'une part et le jeune couple d'autre part. Ces derniers devaient dédommager les frères et sœurs, en fournissant, le moment venu, dots et trousseaux, et la mise en apprentissage des garçons. Très tôt, Benoid sut qu'il devait apprendre un métier pour gagner sa vie.

Antoine Circaud, le père, mourut en 1663, Benoid le jeune avait 18 ans et apprenait le métier de tailleur d'habits.

Un incident familial considérable se produisit en 1671. Benoid le jeune avait atteint sa majorité. Il entama une procédure contre Benoid l'ainé, son demi-frère, textuellement : "Il était prêt à faire comparaître en justice son frère aîné afin de lui faire relâcher la cinquième partie de tous les meubles et immeubles de leur père et mère". Evidemment, Benoid l'ainé ne voulait rien entendre car, pour lui, tout était stipulé dans le contrat de mariage de 1656. Benoid le jeune réclamait les légitimes, l'ainé voulait lui faire rembourser les frais d'apprentissage... etc. etc. Enfin, sur l'avis des parents et amis, et en considération de leur parenté, les deux frères finirent par accepter un "Traité et Accord" rédigé par M^e Claude Perret, Notaire à St Xphe, par lequel Benoid le jeune abandonnait toutes prétentions à la succession, moyennant quoi Benoid l'ainé lui remettait cinq terres, toutes situées à Treslu ou dans les environs immédiats.

Quelle était la motivation de Benoid le jeune ? Une chose est sûre, Benoid l'ainé avait des créanciers, il gérait mal son domaine qui s'effritait. Benoid le jeune voulut sûrement sauvegarder une partie du patrimoine familial.

Deux ans après, en 1673, advint un événement majeur : Benoid le jeune se maria ; il était toujours tailleur d'habits, il habitait toujours Treslu, paroisse de St Xphe, il avait vingt-huit ans. Il épousait Catherine Nigay, sa voisine, âgée de vingt-sept ans, fille d'un laboureur aisé : Jean Nigay, dit l'ainé. Le mariage fut célébré en même temps que celui des parents : en effet, le père de Catherine, veuf, épousait Marguerite, veuve aussi, mère de Benoid. Le double contrat de mariage prévoyait les dots, donation et association. Catherine avait été mariée : c'était une jeune veuve ; elle avait épousé, à l'âge de quinze ans, Antoine Moreau dont elle avait encore deux enfants, une fille de huit ans, Jeanne et Claude, un garçonnet de quatre ans. Catherine vivait en communauté de biens avec son père, ses enfants mineurs, et un jeune couple, ses cousins Polette. En somme, Benoid Circaud et sa mère entraient en association dans la communauté Nigay, apportant leurs terres et de l'argent. Benoid réalisait peut-être son premier rêve d'adolescent. Il connaissait Catherine depuis toujours, mais le père Nigay avait marié cette dernière à un riche laboureur qui apporta sa dot à la communauté. En revenant un peu en arrière, on peut remarquer que Benoid avait entrepris sa récupération d'hoirie en 1671, sitôt après le

veuvage de Catherine. Ce ne fut probablement qu'une coïncidence, cependant, au hasard de cette triste circonstance ; Benoid trouva là, assurément, une motivation supplémentaire.

Deux mois après les "espousailles", la communauté de Jean Nigay connut son premier bouleversement : le jeune couple Polette demanda à quitter l'association. M^e Perret rédigea l'acte de "Partage et Division". Les époux Polette reçurent leur part : habitation, cheptel, écuries, granges, fontaine, pressoir, etc. Après cette séparation, Benoid Circaud se trouvait associé seulement à ses proches, son beau-père, sa femme et les enfants mineurs de celle-ci.

En janvier 1674, ils eurent leur premier enfant, une fille, Claudine. Le 1^{er} novembre suivant, Catherine, "détenue de maladie mais saine d'esprit", dicta un testament à M^e Perret. Elle instituait son mari Benoid héritier universel et s'en remettait à la volonté et discrétion de celui-ci pour répartir l'héritage. (Elle délaissait à son père Jean Nigay seulement neuf livres dont elle le suppliait de s'en vouloir contenter). Heureusement, l'affection dont souffrait Catherine fut bénigne et passagère, en tout cas tout à fait opportune : la testatrice avait, par ce biais, clarifié la situation de Benoid.

Juste une semaine après ce testament, le 8 novembre 1674, survint le grand "chambardement" : la dissolution de la communauté, par-devant M^e Perret, selon le texte : "Entre Jean Nigay marchand laboureur de St Xphe et Benoid Circaud laboureur mary et maistre des droits et actions de Catherine Nigay sa femme, lesquelles parties de libre volonté, ne pouvant compatir ensemble, désirent diviser par forme de partage". On ne pouvait être plus clair sur les raisons de cette séparation. Le père Nigay avait soixante-trois ans, le gendre vingt-neuf ans. Sous l'aspect d'un conflit de génération, Benoid atteignait son objectif et pouvait dorénavant bâtir ses projets sans entraves. Le notaire reçut l'acte de partage, tous les biens furent évalués et divisés minutieusement. Puis Jean Nigay le père gagna la partie "de bise" de la grande maison communautaire, tandis que le jeune couple et les enfants gardaient le reste.

Ainsi, deux ans à peine après son mariage, tout en respectant coutumes et usages, Benoid se trouvait établi, maître chez lui. Complètement dégagé, il allait pouvoir dévoiler ses intentions.

(Entre 1674 et 1678, les minutes de M^e Perret font défaut et nous privent de renseignements sur les premières démarches qu'il entreprit).

Vie professionnelle

Benoid n'avait pas été sans remarquer que certains laboureurs avisés entreprenaient de pratiquer "l'embouche" : ils achetaient à bon compte, au printemps, des bovins maigres, dans les régions voisines plus pauvres, les engraisaient dans les riches prairies naturelles brionnaises, puis les revendaient rapidement. Il y avait là, comme on dit aujourd'hui, un créneau à prendre. Déjà, avant même la scission de la communauté familiale, Benoid avait regroupé des terres sur Treslu par des échanges, probablement pour agrandir les parcelles et faciliter l'exploitation. A partir de 1678, les actes notariés se succèdent. Benoid dorénavant désigné "marchand laboureur de Treslu", s'efforçait de trouver des herbages pour nourrir son cheptel qui

s'était accru. Les bonnes prairies étaient difficiles à découvrir. La plupart du temps, il acquittait des dettes de petits paysans qui, craignant la saisie, lui cédaient la jouissance de quelques parcelles. Peu à peu, il loua des prés d'une certaine grandeur, toujours à des gens contraints de régler des créances. En 1679, enfin, il afferma pour trois ans à un riche propriétaire, M^e Claude Loreton "avocat en Parlement" demeurant à Semur, le pré de la Préaulle à Oyé, contenant l'assiette de 30 chars de foin, moyennant 203 livres par an, pré que textuellement "il prétendait emboucher". L'avocat n'hésita pas non plus à lui prêter "pour ayde à la dite embouche", 300 livres à rendre dans les trois mois. Il est évident qu'à cette époque Benoid pratiquait l'embouche, n'hésitant pas à louer des prés d'une certaine importance, et qu'il fut l'un des premiers à le faire à St Xphe.

Cette année-là, il réalisa sûrement son plus lointain projet : en association avec un fermier aisé d'une paroisse voisine, Benoid Vernay, il devint fermier d'une Seigneurie, (on disait fermier général, qui est un terme impropre, puisque réservé aux grands collecteurs d'impôts, les historiens disent grand fermier ou fermier seigneurial). En effet, haut et puissant Seigneur Claude Hippolyte de Thenay², comte de St Xphe, seigneur de Fougère, Sancené, Noyers et "autres places" leur amodiait³, par devant M^e Perret, sa terre de Noyers, qui comprenait des exploitations tenues par des grangers : la Grange de Noyers, le domaine de la Croix, le domaine de la Roche et le domaine du Sollain, grangé à Estienne Perret qui devait en outre entretenir certains prés que les deux bailleurs se réservaient pour l'embouche.

Par ailleurs, Benoid continuait d'accroître ses fonds. Certains petits propriétaires, pressés par le fisc, lui remettaient leurs biens en fermage et il avançait le bail de la première année. Il arriva aussi que le fermage lui soit adjugé aux enchères. Il diversifia ses activités, livra des charretées de "bled-seigle" au port très actif d'Iguerande sur la Loire, acheta des coupes de bois ...

En 1684, le comte de St Xphe renouvela l'amodiation de ses terres de Noyers à lui seul, sans associé, et ajouta une dîme et des terres indépendantes. Le notaire le désignait : "Benoid Circaud, fermier de parties de terres et seigneuries de St Xphe".

La même année, le Seigneur de Launay qui habitait Marcigny lui amodia, lui aussi, ses cinq domaines situés dans les paroisses voisines de Ste Foy et Briand : les domaines de Laugère, de la Montaigne, du Haut, du Bas de Launay et le domaine Raguenat.

Benoid donnait tout son temps à la gestion des terres seigneuriales. Toutes les productions des domaines étaient exploitées : même la récolte des noix des domaines de Launay fut affermée, en 1685, à quatre journaliers de Briand qui étaient tenus de partager avec les grangers. Il chercha, semble-t-il, à apporter quelques améliorations. Une partie des vignes fut confiée, en métayage, à un vigneron expérimenté venu du Beaujolais tout proche. Il n'hésita pas à faire pratiquer l'expertise des bâtiments de la Seigneurie de Launay, affermés depuis six mois, et qui n'avaient pas reçu les réparations promises par le Seigneur, à la signature du contrat. M^e Perret nomma d'office deux experts, Honorable Louis Potignon, fermier à St Xphe, et Estienne Peillaud de Ste Foy, qui firent serment de procéder fidèlement.

² Thenay : resta longtemps ainsi orthographié avant de devenir Tenay.

³ amodier : donner en location.

Ils constatèrent le délabrement et évaluèrent les réfections.

Après 1685, Benoid commença à agrandir sa propriété de Treslu. Les terrains à vendre étaient rares. Il réglait les dettes directement aux créanciers et conservait les quittances qui servaient, selon le texte, de "*priorité de date, d'hypothèques et d'assurance*". Il est arrivé aussi que le vendeur "pour faire sa condition meilleure", accorde le paiement sur trois ans, avec intérêts.

En 1687, pour une affaire de succession de la famille seigneuriale, il n'eut plus la jouissance des Terres de Launay. Par contre, le Seigneur de St Xphe lui amodia à titre de ferme sa Terre et Seigneurie de Fougère, que Benoid convoitait sans doute depuis longtemps, et qu'il connaissait bien, pour avoir été l'ami du précédent grand Fermier, décédé. Pour ce très important contrat de six années, il fut de nouveau associé à un marchand de St Didier, Claude Tixier. Monsieur de St Xphe remettait la réserve : château, écuries, granges, cours, colombier avec les droits seigneuriaux, servis, corvées, dîmes, puis les étangs et textuellement : "la rente sur le moulin Basse avec les cinq domaines despendant dudit Fougère appelés le grand domaine de Fougère le petit domaine de Fougère la grange de Lourie Plantés et Foumoux suivant que le tout s'estand et comporte..." Les Fermiers devaient exercer la Justice de première instance. Quelques mois après cette amodiation, le co-fermier de Fougère, son associé, mourut. Le fils de celui-ci, Nicollas Tixier, ne désira pas reprendre la succession. Benoid, après les arrangements financiers, se retrouva, seul, Fermier de la Seigneurie de Fougère.

En 1690, le Comte de St Xphe, Claude Hippolyte de Thenay, décéda, âgé de cinquante-six ans ; Benoid perdait le puissant Seigneur qui lui avait accordé sa confiance et témoigné de la considération. Dorénavant, les affaires seraient traitées par Messire Marc Hilaire de Thenay, fils héritier, âgé de vingt-cinq ans. Celui-ci apporta des changements dans la gestion de ses terres, car il se réservait personnellement l'administration directe de certains domaines. Il renouvela sa confiance à Benoid en ce qui concernait la Seigneurie de Fougère et lui asservisa un bois situé à Fougère et une brière.

A cette époque, de nombreuses minutes témoignent de l'activité de Benoid : contrats de fermage, de grangeages, quittances, tutelle d'enfants mineurs, amodiation de tailles... etc. Le dernier acte, en 1693, fut l'achat de la terre de la Ronzière, à Treslu. Ce fut l'ultime contrat de Benoid, toujours pour accroître son patrimoine.

Le 8 juillet 1693, Honorable Benoid Circaud, Fermier de Fougère, âgé de quarante huit ans, était inhumé dans l'église de St Xphe, par Messire Rousset, Curé de St Xphe, en présence de Messire Toussaint Jacquet, Curé de Briand et de Maître Claude Perret, Notaire de St Xphe.

Ainsi s'en allait cet homme entreprenant, dynamique, déterminé, pourtant illettré, qui avait étonnamment frayé son chemin, tout en gagnant la confiance de chacun.

Vie privée et relations sociales

Dans cette vie professionnelle remplie par les affaires, quelle fut la part laissée à la famille ? aux relations ? Le Registre paroissial et les dossiers du bailliage ont apporté quelques compléments d'information et permis de percevoir l'homme et son entourage à travers les témoignages.

Que dire de sa jeunesse ? Ce fut, sans doute, l'enfance d'un fils de paysan, plutôt à l'aise, qui ne fréquentait pas l'école, rendant très tôt de menus services en gardant les troupeaux. Le moment venu, il était entré en apprentissage. Il dut probablement apprendre son métier, à Treslu même, auprès de son beau-frère, Martin Dumont, maître tailleur d'habits.

Quelles furent ses relations avec les frères et sœurs ? Le premier document découvert fut le fameux "Traité et Accord" qui mettait un terme à la querelle avec son demi-frère aîné. Il avait alors vingt-cinq ans. Il venait de reprendre cinq terres et peut-être avait-il un petit pécule personnel, fruit de son travail. Les aînés, frères et sœurs, s'étaient mariés aux alentours et avaient de nombreux enfants. Pas une seule fois, Benoid le jeune ne fut sollicité, comme son frère cadet Estienne, pour être parrain d'un neveu ou d'une nièce. Avait-il pris quelque distance vis-à-vis de sa famille ? Par la suite, lorsqu'il fut bien établi, il aida les uns et les autres, beau-frère, cousins en difficulté.

Avec son demi-frère Benoid l'ainé, ce fut sans doute la rupture. Ce dernier dilapida son patrimoine. Louise, son épouse, mourut prématurément après de nombreuses maternités. Deux mois après, il se remaria avec sa servante, Françoise Peillaud, dont il avait un fils de trois mois, qu'il reconnut devant le curé, selon le texte : "sur la nappe nuptiale". En 1681, alors que Benoid était désormais "Honorable marchand fermier", Benoid l'ainé décédait, laissant sa famille dans le dénuement. Benoid le jeune intervint à ce moment : en prenant en location une vigne que la veuve lui remit pour une dizaine de livres par an, il régla les frais funéraires et les messes pour son frère, paya le loyer de la maison et le pain pour les enfants et la mère. Plus tard il occupa chez lui Noë, l'aîné des enfants.

Le frère cadet, Estienne, n'eut pas l'heur d'apprendre un métier. Benoid l'ainé n'avait pas respecté le contrat et ne l'avait pas placé en apprentissage. C'était d'ailleurs l'un des griefs formulés à son sujet. Estienne resta journalier. Il épousa, en 1680, Benoîte Chevillon, cousine de Catherine, et vécut, d'après de nombreux témoignages, dans l'entourage de Benoid, tout en exécutant des travaux de terraillon, en particulier pour le Seigneur, qui lui passa contrat à l'année pour l'entretien des "services" et des étangs.

Peu de précisions sur les relations entretenues avec Marguerite, sa mère. Après la mort d'Antoine Circaud, son époux, cette dernière était restée en communauté avec Benoid l'ainé, qui était son beau-fils. Celui-ci s'endettait et vendait ses lopins. Benoid le jeune ne reconnut sans doute jamais ce frère comme le chef de famille. Alors qu'il épousait Catherine, Marguerite, la mère, épousait le père de Catherine. Elle avait soixante-huit ans, le père Nigay soixante-trois ans. C'étaient là les arrangements de l'époque. Benoid et sa mère quittèrent ensemble la maison familiale, apportant leurs biens et leur argent à la communauté Nigay. Après la dissolution, Benoid lui versa une petite rente annuelle. Elle fut marraine de son

premier fils en 1676 ; ils étaient toujours sous le même toit lorsqu'elle mourut en 1678, âgée de soixante-treize ans.

Avec le beau-père Jean Nigay l'ainé, les rapports furent sans doute tendus les premières années. L'acte de partage avait été rigoureux ... Les occasions ne leur manquèrent pas de se rencontrer. On les retrouvait témoins ensemble aux mariages du voisinage. Lorsqu'après la mort de Marguerite, Jean Nigay se remaria pour la quatrième fois avec Antoinette Thinon, vingt-cinq ans plus jeune, Benoid était là, témoin du contrat de mariage chez le notaire et également témoin du mariage à l'Eglise. Les rapports entre Catherine et son père n'avaient pas toujours été bons. Un long différend, pour des prairies provenant d'une succession, les avait opposés, alors qu'elle était jeune veuve, et bien qu'ils soient en communauté. Ce fut Benoid qui régla le problème longtemps après. En 1683, Jean Nigay décéda, délaissant par testament à sa quatrième épouse, pour sa vie durant, la jouissance de ses biens. Catherine figurait comme héritière universelle et devait exécuter les volontés du défunt père qui, entr'autres, n'avait rien négligé pour le salut de son âme : quarante messes aux Capucins de Charlieu, la messe de quarantaine et celle du bout de l'an concélébrées par quatre prêtres, etc. Les héritiers contestèrent les clauses testamentaires et Antoinette porta l'affaire en justice. Lorsque, trois ans après, le bailliage condamna notre Benoid Circaud, Antoinette était morte depuis trois mois, laissant, à son frère héritier, le bénéfice de la sentence.

Benoid et Catherine restèrent dans leurs biens de Treslu jusqu'en 1687. Au moment de l'amodiation de la Seigneurie, toute la famille partit vivre à Fougère dans le vieux château. Benoid avait placé un granger, Jean Nigay le jeune, dans sa propriété de Treslu. Le couple avait établi un testament mutuel en 1685, se léguant les biens au dernier vivant, et prévoyant la tutelle et la part des enfants. Catherine, qui avait perdu sa mère très jeune, qu'on avait mariée à quinze ans à peine, et qui avait subi les remariages de son père, avait trouvé certainement en Benoid, qu'elle avait toujours connu, le compagnon protecteur et sécurisant. Ils eurent six enfants, cinq vécurent, trois filles : Claudine, Benoîte, Michelle, et deux garçons : Claude et Jean, qui s'élevèrent avec les enfants Moreau du premier mariage. Curieusement, seuls deux d'entre eux, la fille aînée, Claudine, et Claude, l'aîné des garçons, (mon ancêtre), apprirent à lire et à écrire. En 1685, Jehanne Moreau, la fille aînée de Catherine, se maria. Nantie d'une dot et d'un trousseau confortables pour tous droits d'héritage, elle quitta définitivement la famille Circaud, pour rejoindre celle de son mari, Claude de la Motte, un fermier aisé de Sully (Seuilly).

Au fil des ans, comme nous l'avons vu, l'entreprise de Benoid s'était développée, apparemment sans obstacle. Le registre paroissial, témoin habituel du rayonnement d'un personnage, n'apporta aucun témoignage sur sa vie relationnelle des premières années. Dès que sa position fut établie, son nom apparut, attestant d'une certaine considération. Il fut parrain de petits "Benoid" et de petites "Benoite", témoin à des mariages, le curé nota sa présence aux enterrements. Invité par les parties, il figura dans plusieurs contrats de mariage. C'est ainsi qu'on le vit fréquenter quelques notables : marchands ou fermiers des environs. La relation la plus suivie fut celle qu'il entretenait avec le fermier général de la Seigneurie de Fougère, Honorable François Chaumont, homme influent, qui, lui-même, avait succédé à son beau-père, Sieur François Rousset. Il fut souvent au sein de cette famille. On le vit parrain, témoin aux mariage et remariage et assistant le fils aux obsèques du père. Dans ce milieu, modèle de réussite familiale, il trouva, sans nul doute, enseignement et

encouragement. C'est d'ailleurs à la veuve de cet honorable fermier, Jeanne-Marie Rousset, remariée à François Godin, que Benoid succéda en 1687.

Il eut probablement des rapports privilégiés avec Maître Claude Perret, Notaire royal à St Xphe, en même temps que Juge des terres et juridictions de plusieurs seigneuries.

M^e Perret reçut toutes les négociations de Benoid. Pas un engagement de ce dernier ne fut pris, ni une affaire convenue, ni en contrat passé, sans qu'il n'en définisse les conditions et accomplisse les formalités. Il dressa tous les actes de ce client qui ne pouvait les signer. Des relations amicales se nouèrent vraisemblablement. Les enfants de Benoid furent tour à tour parrainés par le notaire, sa femme, sa sœur, sa fille et même le beau-père, Huissier royal de St Xphe. Ce fut aussi le Notaire qui l'accompagna à sa dernière demeure.

Après la mort de Benoid, la discrète Catherine fut nommée tutrice des enfants ; elle établit son troisième testament et ne se remaria pas. Elle vécut longtemps à Fougère avec les siens, puis retourna dans sa propriété de Treslu. Il est certain que Catherine assura la maintenance de l'édifice bâti par son époux, car nul autre qu'elle n'aurait pu transmettre le savoir-faire de Benoid, que l'on retrouve chez Claude Circaud son fils, plus de vingt ans après. C'est à Treslu qu'elle mourut en 1727, elle avait plus de quatre-vingt ans.

Conclusion

Voilà donc l'histoire de Benoid Circaud telle qu'elle apparaît à la lecture des documents, simplement, sans arrangement ni dissimulation. Beaucoup de questions restent posées, la cause même de sa mort demeure inconnue. Comme il n'écrivait pas, aucune note personnelle ne pourra nous éclairer sur sa propre réflexion. Il aurait été gratifiant de connaître le regard de Benoid sur sa condition et son époque.

Après la transcription des actes, la tentation fut forte de commenter et de prêter à Benoid certaines dispositions ou sentiments qui affleuraient, ce furent, tour à tour : la fermeté, la lucidité, voire la ruse, l'amour, la charité, la prudence, l'habileté jusqu'à la cupidité, mais toujours, l'inébranlable confiance en soi, en même temps que l'assurance mesurée. Benoid eut probablement conscience de ses limites.

Vouloir interpréter les faits serait sans doute les transformer et altérer la vérité. Mais à coup sûr, sans trahir, on peut reconnaître à Benoid Circaud le comportement de l'homme de qualité et les capacités indéniables d'un entrepreneur d'aujourd'hui.

Christiane Adam-Circaud, Vichy, Janvier 1997

(Les termes ou phrases entre guillemets sont tirés des documents et rapportés exactement.)

